

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM170/2024

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Réfection tranchées
RD 489 – route de Bordeaux et Tupinier

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société MGB en date du 27 septembre 2024 ;

VU l'avis du Département en date 27 septembre 2024 ;

CONSIDERANT que des travaux de réfection des tranchées sur le trottoir le long de la RD 489 entre le n° 3 de la route de Bordeaux et l'impasse du Tupinier vont être entrepris ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Entre le mardi 15 octobre et le vendredi 18 octobre 2024, de 7 h 30 à 17 h 00, pour une durée de 2 jours, la chaussée sera réduite route de Bordeaux (RD489) entre le n° 3 et le rond-point du Tupinier et le long de la RD 489 jusqu'à l'impasse du Tupinier.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée avec alternat par feux et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- le service environnement de la CCVL,
- le service voirie sud du Département à MORNANT,
- la société MGB.

Acte publié le

0 3 OCT. 2024

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 27 septembre 2024



Bernard ROMIER, Maire